

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 9 Avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant (fluides, fournitures, charges locatives).

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 389 073 euros.

Les dépenses de fonctionnement représentent 1 389 073 euros et sont constituées par les charges locatives et taxes foncières, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Charges à caractère général	480 383.00 €	013 – Atténuations de charges	4 000.00 €
012 Charges de personnel	428 000.00 €	70 – Produits des services	72 350.00 €
014 Atténuations de produits	4 525.00 €	73 – Impôts et taxes (sauf 731)	170 679.00 €
65 Autres charges de gestion courante	105 557.00 €	731 – Fiscalité locale	458 145.00 €
66 Charges financières	17 000.00 €	74 – Dotations et participations	227 677.23 €
		75 – Autres produits de gestion courante	80 530.00 €
		76 – Produits financiers	4.00 €
Total dépenses réelles	1 035 465.00 €	Total recettes réelles	1 013 385.23 €
023 Virement à la section d'investissement	346 115.00 €		
042 Opération ordre transf. Entre sections	7 493.00 €	002 Excédent brut reporté	375 687.77 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	353 608.00 €		
Total général	1 389 073.00 €	Total général	1 389 073.00 €

Les dépenses réelles en hausse de 21 174 € par rapport au BP 2023 en raison du choix du conseil municipal de confier les 2 tiers de l'entretien des espaces verts à des entreprises.

Concernant les recettes et plus précisément les impôts locaux, Les taux n'ont pas bougé pour 2024.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 458 145.00€, une augmentation de 4,67% liée à une réévaluation des bases.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Les principaux travaux prévus pour 2024 sont la réalisation d'un square place Guy de Maupassant, l'achat de terrain pour la création d'une voie verte, l'aménagement du cimetière, la création de deux réserves incendies et l'installation d'une toilette publique

automatique. Le financement est assuré par une subvention d'équipement du budget principal à hauteur de 98 192.00 €, une FCTVA de 58 600.00 € et un autofinancement constitué de l'affectation du résultat excédent de fonctionnement 2023 pour 342 088.70 €.

Vue d'ensemble :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
20 Immobilisations incorporelles	3 000.00 €		
21 Immobilisation corporelles	175 900.00 €	13 Subvention	29 000.00 €
Square double six	108 000.00 €		
Rénovation Hallette	2 500.00 €	13 Subvention	46 092.00 €
Voie verte	60 000.00 €		
Cimetière	43 000.00 €	13 Subvention	23 100.00 €
Total des dépenses équipement	395 400.00 €	Total des recettes d'équipement	98 192.00 €
16 Emprunts	130 000.30 €	10 FCTVA	58 600.30 €
		10226 Taxe d'aménagement	15 000.00 €
		1068 Excédents de fonctionnement	342 088.70 €
		16 Emprunt	0.00 €
Total dépenses financières	130 000.30 €	Total recettes financières	415 689.00 €
Total des dépenses réelles	525 400.30 €	Total des recettes réelles	513 881.00 €
041 Opé patrimoniales	23 362.00 €	021 virement section fonctionnement	346 115.00 €
		040 Opération ordre transf. Entre sections	7 493.00 €
		041 Opé. Patrimoniales	23 362.00 €
Total des dépenses d'ordre	23 362.00 €	Total des recettes d'ordre	376 970.00 €
Solde d'investissement reporté	342 088.70 €		
Total général	890 851.00 €	Total général	890 851.00 €

Etat de la dette : Le capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2024 sur le budget s'élève à 643 813.94 €.

Le remboursement en capital de la dette pour 2024 s'élève à 116 304.74 € et le remboursement des intérêts à 9 854.40 €.